



TRACT INTERSYNDICAL UES NAO 2022 (suite)

Chers Collègues,

Ainsi que nous vous l'avions indiqué dans notre précédent tract intersyndical, deux représentants du personnel de chaque organisation représentative de l'UES ont rencontré Monsieur Thierry Martel, accompagné de Madame Bénédicte Créte-Dambricourt.

Cette rencontre avait pour objectif d'exposer une nouvelle fois la revendication exprimée par la majorité des salariés : la mise en place en 2022 d'une augmentation collective des salaires.

La **légitimité** de cette revendication était assurée par les deux opérations d'expression que l'intersyndicale a porté auprès de vous :

- **Vous avez été plus de 90% à répondre à notre sondage : 40% de l'effectif de l'UES réclame une augmentation collective.**
- **Plus de 2.000 d'entre vous avez signé la pétition à l'issue d'une NAO excluant ce dispositif.**

Ils ont bien sûr rappelé que cette revendication s'inscrivait dans **un contexte inflationniste durable** et s'exprimait lors d'une année où les **résultats du groupe étaient bien plus favorables qu'attendus** compte tenu de la crise sanitaire.

Ils ont également précisé que toutes les grandes entreprises d'Assurance négociaient actuellement des augmentations collectives et que Groupama, censé défendre les valeurs du mutualisme et la culture du collectif, ne pouvait pas être moins disant. Rien n'y a fait, aucun argument n'a porté !

Monsieur Martel, en réponse, a relevé que nos bons résultats reposaient d'avantage sur l'évolution favorable des marchés financiers que sur les succès techniques ou commerciaux de nos entreprises et qu'à ce titre, il craignait qu'une baisse significative de la Bourse en 2022 ne réduise cette évolution à néant.

Il n'a pas hésité à minimiser la portée de la contestation exprimée par les 2.000 salariés signataires de la pétition, rappelant, chiffres du BOG à l'appui, que 88% des salariés étaient fiers de faire partie de Groupama.

Il a également affirmé que la Qualité de Vie au Travail de Groupama était sans comparaison à celle des entreprises dont nous aurions tort d'envier la politique sociale.

Enfin, comptant couper court à la discussion, il a annoncé qu'il n'était, de toute façon, pas investi (par les conseils d'administration) du pouvoir de négocier la moindre augmentation collective.

Notre Directeur Général a néanmoins voulu convaincre vos représentants que le Groupe répondait au mieux à vos attentes par la mise en place de la prime « Macron » (Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat).

Cette prime non chargée socialement et non fiscalisée permet pour le salarié, selon lui, d'obtenir un bien meilleur rendement des montants versés par le Groupe qu'une augmentation générale dont 50% « s'envolent » en cotisations patronales et sociales et en impôts.

Comme vos représentants soulignaient le caractère non récurrent de cette prime, Monsieur Martel a affirmé que si cette prime venait à disparaître, le Groupe ne laisserait pas le salaire du personnel baisser et que des mesures (sans préciser lesquelles...) viendraient compenser cette perte éventuelle. On ne peut qu'être dubitatif quant à la réalité de cet engagement alors qu'il venait de souligner sa totale dépendance face aux décisions irrévocables des Conseils d'Administration.

Les représentants du personnel ont aussi souligné **l'opacité** du système de réévaluation des situations individuelles et les fortes **inégalités** constatées au sein des entreprises dans la répartition des augmentations individuelles alors que celles-ci sont les seules sources d'évolution directe de la rémunération depuis presque une décennie.

A la fin des échanges, force est de constater qu'un profond désaccord subsiste.



Suite à ce désaccord persistant, l'intersyndicale ne reste pas inactive et a décidé de vous consulter à nouveau afin de mettre en place les actions les plus adaptées à vos attentes ; nous élaborons donc un nouveau questionnaire individualisé (mais anonyme) portant d'une part sur les éventuelles mesures dont vous auriez bénéficié en 2022, de votre satisfaction suite à ces mesures et de vos souhaits quant à la poursuite du mouvement initié au travers de la pétition. Il est important, pour étayer nos actions à venir, que nous puissions constater la réalité de la politique salariale appliquée en 2022. Une réponse du plus grand nombre est donc attendue pour en tirer de précieux enseignements et étayer vos revendications.

Les trois organisations syndicales préparent, dans le même temps, les détails à inclure dans la lettre de mission à destination de l'expert du Comité Economique et Social Central, pour que ce dernier puisse nous éclairer, dans le cadre de ses prérogatives, par une analyse de la politique salariale menée dans l'UES sur les cinq dernières années.



Nous comptons sur la participation de chacun, en répondant massivement au prochain sondage.

Restons mobilisés !